





Cahors, le 23 juin 2021

## Lettre ouverte à M. Rigal, président du Conseil Départemental

## M. le Président,

L'an dernier, le rectorat portait plainte contre un représentant syndical à la suite de la mobilisation (tout à fait pacifique) contre les épreuves du nouveau bac Blanquer (E3C) à Clément Marot. Et voilà que maintenant le Conseil Départemental du Lot est sur le point de sanctionner un représentant du SNUTER-FSU de la cité scolaire de Gourdon par 3 jours d'exclusion.

Comment est-il possible que vos services puissent sanctionner un représentant syndical en grève dénonçant les conditions de travail difficiles des agents de la cité scolaire lors de la manifestation publique du 4 mars 2021 à Gourdon? Pourquoi, M. le Président du Conseil Départemental, avez-vous refusé l'audience demandée par la FSU, qui aurait permis un dialogue social auquel vous dites être attaché?

Alors que toutes tentatives d'amélioration par les travailleurs de leurs conditions de travail sont réprimées (atteinte aux libertés, répression syndicale, régression des droits), comment s'étonner que les citoyens et les travailleurs n'aient plus confiance dans leurs élus et dans la démocratie?

Dans ce contexte, en validant cette sanction, le Président du Conseil Départemental porterait une triple responsabilité :

- la répression syndicale contre notre camarade ;
- une défiance accrue des citoyens envers leurs représentants politiques dans le département;
- une prochaine mobilisation intersyndicale départementale.

C'est pourquoi, M. le Président, l'intersyndicale départementale CGT-FSU-Solidaires et le Comité de soutien vous interpellent et vous demandent d'intervenir auprès de vos services afin qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de notre camarade.

En espérant une suite favorable à cette requête et persuadés de votre souci du dialogue social dans le département, nous vous présentons nos salutations syndicales.

En cas d'absence de réponse positive à notre demande, l'intersyndicale départementale CGT-FSU-SOLIDAIRES appellera à une manifestation :

Mercredi 30 juin à 14h00 au rond-point de Regourd.